S.I.E.P.D.E.P. de la Vallée de la Courance
Chemin des Sablonnières 79270 EPANNES
Tel. : 05 49 05 75 04 Fax : 05 49 05 77 31
vallee-de-la-courance@wanadoo.fr

Préfecture des Deux-Sèvres
23 JUIL. 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU 10 JUILLET 2018

L'An 2018, le 26 juin à 09h30, le Comité Syndical, dûment convoqué en date du 14 juin 2018, s'est réuni sous la présidence de M. Jacques MORISSET, Président. Le quorum n'étant pas atteint, le Comité n'a pu valablement délibérer ; une nouvelle convocation a été adressée le 26 juin 2018, pour une réunion fixée au 10 juillet 2018.

L'An 2018, le 10 juillet à 09h30, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jacques MORISSET, Président.

Date de la convocation : 26 juin 2018

Etaient présents : M. RICHET Frédéric, M. MAGNERON Michel , M. BARRAUD Jacques, M. PETRAULT Dominique, M. MORISSET Jacques, M. LEBLOND Patrick, M. DESBAS Jean-Claude, M. BARREAULT Fabrice, M. VIAUD Patrice, M. BOUCHET Jacques

Pouvoir : Mme HAMAIDE Claude *(PRIN-DEYRANÇON)* à M. MORISSET Jacques *(PRIN-DEYRANÇON)*

Membres en exercice : 38 Membres présents : 10 Pouvoirs : 1

N° ACTE : DEL-2018-018

OBJET : RAPPORT ANNUEL 2017 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC (COMPETENCE PRODUCTION)

En conformité avec l'article L 2224-5 du Code des Collectivités territoriales, le rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de la compétence « Production » est présenté au Comité Syndical.

Après en avoir pris connaissance, le Comité Syndical adopte ce rapport.

Dans le cadre de de ce rapport annuel, il est exposé au Comité Syndical que, compte-tenu des tests d'optimisation de pompage réalisés de septembre à décembre 2017, il n'a été prélevé sur les captages de Basseau, Marais et Châteaudet qu'un volume de 165 767 m³ sur cette période. Le volume prélevé sur ces trois captages sur la même période représentait, en moyenne sur les trois années précédentes, un volume de 249 430 m³. Il peut donc être estimé que les tests ont généré un import complémentaire, depuis le Syndicat des Eaux du Vivier, de 83 663 m³.

Le contrat d'affermage fixe un objectif maximal de 150 000 m³ pour le volume importé annuellement depuis le Syndicat des Eaux du Vivier. Compte tenu de la réalisation des tests et du volume complémentaire qu'ils ont nécessité d'importer, il est proposé au Comité Syndical de porter l'objectif 2017 à 233 663 m³.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, accepte la proposition à l'unanimité : aucune pénalité financière ne sera ainsi appliquée à la SAUR pour tout volume importé du Syndicat des Eaux du Vivier en deçà de 233 663 m³ pour l'année 2017.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président,
Jacques MORISSET

Acte rendu exécutoire
après transmission en Préfecture
Le 23.07.18
Et publication
Le 23.07.18

Syndicat Intercommunal d'Etudes de Production et de Distribution d'Eau Potable de la Vallée de la Courance

S.I.E.P.D.E.P. de la Vallée de la Courance
Chemin des Sablonnières 79270 EPANNES
Tel. : 05 49 05 75 04 Fax : 05 49 05 77 31
vallee-de-la-courance@wanadoo.fr

Préfecture des Deux-Sèvres
23 JUIL. 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU 10 JUILLET 2018

L'An 2018, le 26 juin à 09h30, le Comité Syndical, dûment convoqué en date du 14 juin 2018, s'est réuni sous la présidence de M. Jacques MORISSET, Président. Le quorum n'étant pas atteint, le Comité n'a pu valablement délibérer ; une nouvelle convocation a été adressée le 26 juin 2018, pour une réunion fixée au 10 juillet 2018.

L'An 2018, le 10 juillet à 09h30, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jacques MORISSET, Président.

Date de la convocation : 26 juin 2018

Etaient présents : M. RICHET Frédéric, M. MAGNERON Michel , M. BARRAUD Jacques, M. PETRAULT Dominique, M. MORISSET Jacques, M. LEBLOND Patrick, M. DESBAS Jean-Claude, M. BARREAULT Fabrice, M. VIAUD Patrice, M. BOUCHET Jacques

Pouvoir : Mme HAMAIDE Claude *(PRIN-DEYRANÇON)* à M. MORISSET Jacques *(PRIN-DEYRANÇON)*

Membres en exercice : 34 Membres présents : 10 Pouvoirs : 1

N° ACTE : DEL-2018-019

OBJET : RAPPORT ANNUEL 2017 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC (COMPETENCE DISTRIBUTION)

En conformité avec l'article L 2224-5 du Code des Collectivités territoriales, le rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de la compétence « Distribution » est présenté au Comité Syndical.

Après en avoir pris connaissance, le Comité Syndical adopte ce rapport.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président,
Jacques MORISSET

Syndicat Intercommunal d'Etudes de Production et de Distribution d'Eau Potable de la Vallée de la Courance

Acte rendu exécutoire
après transmission en Préfecture
Le 23 07 18
Et publication
Le 23 07 18

S.I.E.P.D.E.P. de la Vallée de la Courance

Chemin des Sablonnières 79270 EPANNES
Tel. : 05 49 05 75 04 Fax : 05 49 05 77 31
vallee-de-la-courance@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU 02 OCTOBRE 2018

Préfecture des Deux-Sèvres

08 OCT. 2018

L'An 2018, le 02 octobre à 09h30, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jacques MORISSET, Président.

Date de la convocation : 12 septembre 2018

Etaient présents : M. LEBOUC Guy, M. LECUYER Laurent ; M. RICHET Frédéric, M. ALLEAU Thierry, M. MAGNERON Michel, M. BARRAUD Jacques, M. PETRAULT Dominique, Mme LIXON Myriam, M. MORISSET Jacques, M. JOURNAUX Sylvain, Mme DEBOEUF Sylvie, M. BAUDOUIN Patrice, M. GUICHETEAU Joseph, M. DUBREUCQ Alain, M. VIAUD Patrice, Mme RABIER Florence, M. BOUCHET Jacques, M. PELTIER Michel

Pouvoir : M. CLISSON Jean-Luc à M. RICHET Frédéric ; Mme BOUCHERY M.Christelle à Mme LIXON Myriam ; Mme HAMAIDE Claude à M. MORISSET Jacques

Membres en exercice : 34 Membres présents : 18 Pouvoirs : 3

N° ACTE : DEL-2018-030

OBJET : COMPETENCE DISTRIBUTION : RAPPORT ANNUEL 2017 - CORRECTIF

En conformité avec l'article L.2224-5 du Code des Collectivités territoriales, le rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public relatif à la compétence « Distribution » du Syndicat a été présenté au Comité Syndical en séance du 10 juillet 2018.

Ce rapport est établi au vu des chiffres présentés par la SAUR. En particulier, le calcul des indicateurs de performance du réseau nécessite de ramener, par interpolation ou extrapolation, l'ensemble des volumes relevés sur une période identique de 365 jours. Il s'avère que l'interpolation du volume importé en compétence « distribution » n'avait pas été effectuée dans les documents SAUR. De fait, les indicateurs de performance présentés en juillet étaient erronés.

Les indicateurs corrigés sont présentés au Comité Syndical, lequel adopte le rapport ainsi modifié.

La version corrigée du rapport sera fournie sous format numérique aux collectivités adhérentes.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,
Jacques MORISSET

Syndicat Intercommunal d'Etudes de Production et de Distribution d'Eau potable de la Vallée de la Courance

Acte rendu exécutoire
après transmission en Préfecture
Le
Et publication
Le